

Compte-rendu du conseil municipal du lundi 2 mai 2016

Présents : M. Jean BACCI, Mme Anne Marie SANTACREU, MM. Gilbert RIBOULET, Marc CAILLEUX, Giovanni GENIO, Mme Ghislaine GENIO, M. Jean-Pierre HERRIOU.

Absents excusés : Mmes Marie Hélène MAROTZKI (pouvoir à Mme Anne Marie SANTACREU), Corinne GHESQUIER, Arlette GUTTIN, MM Franck DELIGNY (pouvoir à M. Jean-Pierre HERRIOU),

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre HERRIOU

Début de la séance à 18h

Quorum atteint.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2016

A Délibérations:

1 Demande de subvention au Conseil Départemental pour travaux de voirie : Deux projets sont envisagés (rue du Rocher et liaison piétonne avec éclairage entre le parking de la combe et le bas du village) pour un montant global hors taxes de 42 885 euros. Demande de subvention pour un montant de 30 000 euros, le solde et la T.V.A. étant pris en charge pour la commune.

Accord à l'unanimité

2 Demande de subvention au Sénat (M. Collombat) pour les jeux d'enfants : Faute d'estimation à ce jour, la demande sera actualisée avant le 13 juin 2016 à l'occasion de la prochaine réunion du conseil municipal.

3 Demande de subvention au Conseil Régional pour le tracteur, au titre du fonds rural d'aide au territoire : le coût d'acquisition du nouveau tracteur, après reprise de l'ancien tracteur, ressort à 16 500 euros HT, celui de l'épareuse ressort à 8 500 euros HT.

La demande est faite pour 12 000 euros, le solde (13 000 euros) plus la T.V.A. (5 000 euros) étant pris en charge par la commune.

Accord à l'unanimité.

4 Création d'un poste saisonnier (20 juin – 20 août) pour le point infos : Compte-tenu de la forte demande de la part des touristes, il est indispensable d'augmenter les heures d'ouvertures du point infos, (poste pour un temps hebdomadaire de 14 heures)

Accord à l'unanimité.

5 Certification PEFC, pour améliorer les conditions de vente des bois communaux : Le coût pour 5 ans s'élève à 210, 47 euros.

Accord à l'unanimité.

6 Indemnités représentative des instituteurs : Selon les services de la Préfecture, bien que la commune n'héberge pas d'instituteurs, il convient d'acter le tarif annuel de 3 446,85 euros (indemnités de base).

Accord à l'unanimité.

B Questions diverses :

-Le cahier des charges de l'appel à candidature d'un partenariat pour accompagner la collectivité dans la **réalisation d'un projet de ferme photovoltaïque**, participation au lieu-dit la Colle du plan Deffends sur le territoire de Moissac-Bellevue est approuvé à l'unanimité.

-Information, concernant les horaires d'ouverture au public du secrétariat : désormais fermé le mardi.

Fin de la séance à 18h45.